

## Election du Comité Directeur

Mandat 2024 – 2028

\*\*\*\*\*

### Election du représentant des entraîneurs

Mode de scrutin – Collège électoral – Modalités de vote

⇒ Article 14 du règlement intérieur

#### I - Principes généraux

Le représentant des entraîneurs est élu au scrutin uninominal à un tour.

Le siège est attribué au candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages valablement exprimés.

#### II – Collège électoral

Le collège électoral est constitué par les licenciés à la Fédération pour la saison 2024/2025 :

- âgés de 16 ans minimum le jour de l'élection, soit le 9 juin 2025
- titulaires d'un diplôme fédéral ou professionnel permettant l'enseignement d'une ou plusieurs activités gymniques dont la liste est indiquée dans le tableau ci-après.

<b>Diplômes fédéraux</b>	animateur fédéral entraîneur fédéral moniteur fédéral instructeur fédéral coach initiateur fédéral	toutes disciplines
<b>Diplômes de branche</b>	CQP Animateur des activités gymniques	
<b>Diplômes d'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BP JEPS, mention activités gymniques</li> <li>• DE JEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression</li> <li>• DES JEPS, spécialité performance sportive, mention disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression</li> <li>• BEES toutes disciplines } tous niveaux</li> <li>• BEESAG/BEEGDA } tous niveaux</li> </ul>	
<b>Diplômes de l'Education nationale</b>	Licence STAPS entraînement sportif – mention gymnastique	

Liste des diplômes validée par le Comité Directeur le 20 décembre 2023

### III – Dates et modalités de vote

- Vote du 9 juin 2025 (9h) au 15 juin 2025 (23h59) – Référence heure de Paris
- Vote en distanciel par voie électronique uniquement
- Vote opéré par la société VOTEER
- Une voix par votant
- Vote par procuration non autorisé
- Inscription sur la liste électorale obligatoire pour pouvoir voter
- Seule la personne inscrite sur la liste électorale peut voter

Le lien personnel de connexion à la plateforme de vote sera transmis quelques jours avant le vote par mail et SMS.

### IV – Inscription sur la liste électorale

- Obligatoire pour pouvoir voter
- Inscription ouverte du 3 mars (9h) au 25 mai 2025 (23h59)

Comment s'inscrire sur la liste électorale ?

#### 1ere étape

- ① Se rendre sur le site : <https://mondossier.ffgym.fr/>
- ② Cliquer sur « création de compte » et renseigner les différents champs (avec des identifiants différents de ceux du compte FFGymLicence) notamment **un numéro de téléphone et une adresse mail personnels et valides**
- ③ Valider la création de son compte en cliquant sur le lien reçu par mail

#### 2e étape

- ④ Retourner sur le site <https://mondossier.ffgym.fr/>
- ⑤ Se connecter à son compte
- ⑥ Cliquer sur la liste électorale correspondante pour s'y inscrire
- ⑦ Cliquer sur « s'inscrire » puis :
  - vérifier ses informations personnelles, cliquer sur « sauvegarder et continuer »
  - téléverser son diplôme s'il n'est pas déjà identifié par la plateforme
  - envoyer le dossier une fois complet en cliquant sur « envoyer mon dossier » sur la droite de l'écran, afin que l'inscription soit confirmée
- ⑧ Un mail de confirmation est adressé une fois l'inscription finalisée et validée